

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

# MAÎTRISE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 septembre 2012 relatif à l'habilitation de l'Université Lumière Lyon 2 à délivrer des diplômes nationaux ;

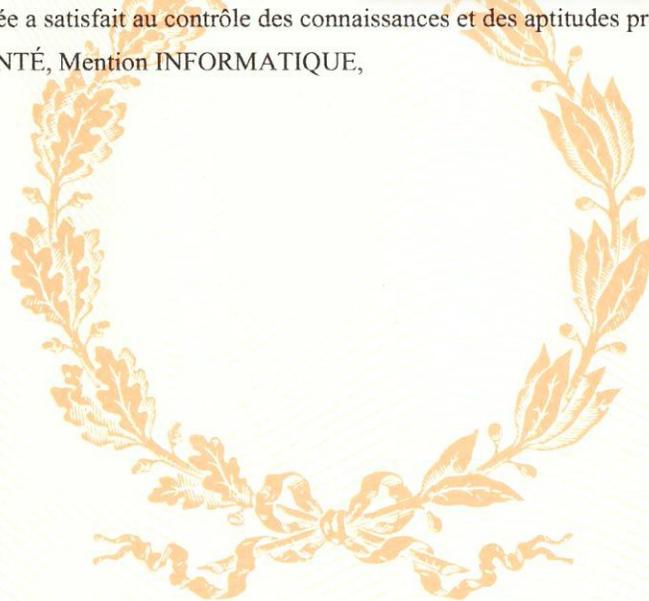
Vu les pièces justificatives produites par Mme ALICE FAIT, née le 3 septembre 1992 à [REDACTED] (062), en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

La **MAÎTRISE** SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, Mention INFORMATIQUE,

est délivrée à **Mme ALICE FAIT**

au titre de l'année universitaire 2015-2016



Fait à LYON, le 23 novembre 2021

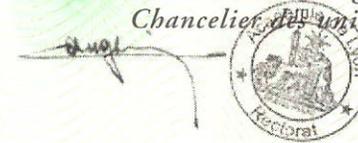
*Le titulaire*

*La présidente de l'université*



Nathalie DOMPNIER

*Le recteur de la région académique,  
Chancelier des universités*



Olivier DUGRIP